

3) 8) Transfert de la distillerie COUILLOUX du Bator sur le terrain dénommé "Balasse MAUREAU" à la Rivière des Pluies.

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre en date du 3 Décembre 1933, M. COUILLOUX m'a écrit pour me faire savoir qu'il avait entrepris des démarches en vue d'obtenir l'autorisation de transférer sa distillerie du Bator au lieu dit "Balasse MAUREAU"

à la Rivière des Pluies.

Il a déjà obtenu à ce sujet l'accord du Service des Ponts et Chaussées et du Ministère de la Construction.

Le Service de l'Urbanisme a toutefois fait observer que la zone désignée pour le transfert de la distillerie fait actuellement l'objet d'une étude d'urbanisme de M. ALLAIRE, Architecte Conseil du Département, et qu'il conviendrait d'obtenir son accord ainsi que celui du Maire de Saint-Denis.

Interrogé à ce sujet, M. ALLAIRE m'a fait savoir qu'il était absolument d'accord quant à l'aménagement de la région de la Rivière des Pluies en zone industrielle et qu'il donnait, en conséquence, un avis très favorable au transfert de la distillerie COUILLOUX à la Rivière des Pluies.

Il va sans dire que je suis également entièrement d'accord.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.